



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 111241

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les propositions exprimées dans l'étude publiée par la Fondation pour l'innovation politique intitulée : « De la diplomation à l'emploi : pour un renouveau de la politique scolaire et universitaire ». L'étude préconise notamment de maintenir les emplois d'enseignants chercheurs (maîtres de conférence et professeurs) au moins à la hauteur des départs en retraite. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Les recrutements dans l'enseignement supérieur visent à satisfaire les besoins d'enseignement en fonction notamment des générations qui partent à la retraite. La politique de gestion des personnels enseignants-chercheurs repose sur une articulation globale des emplois avec la gestion individuelle des carrières, articulation qui est déterminée pour une large part au sein du volet ressources humaines des contrats quadriennaux conclus entre le ministère et les établissements d'enseignement supérieur. Les établissements d'enseignement supérieur sont invités à élaborer une politique de gestion prévisionnelle de suivi de leurs emplois. Notamment, dans le cadre des départs à la retraite des enseignants-chercheurs sur les dix prochaines années, une politique de redéploiement entre leurs entités internes est encouragée. Différentes possibilités sont offertes : procédure de mutualisation des emplois vacants, pourcentage plancher de redéploiement, mise en place interne à l'université d'un bonus qualité emploi. La loi de programme n° 2006-450 du 18 avril 2006 pour la recherche a pour objectif de rééquilibrer l'effort financier en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il s'agit notamment d'instaurer un plan pluriannuel pour l'emploi scientifique. Il est prévu de développer les cadres de travail et les outils permettant au niveau de l'administration centrale et des établissements, d'anticiper les départs en retraite, d'analyser les besoins en matière d'évolution des compétences, de définir les profils d'emplois ouverts chaque année au recrutement. La loi de finances 2007 prolonge l'effort du Gouvernement en augmentant pour la troisième année consécutive les moyens consacrés à ce secteur. Il a été notamment tenu compte des prévisions de départs en retraite des personnels. Après 1 000 emplois nouveaux en 2005, 3 000 emplois nouveaux en 2006, 2 000 nouveaux seront créés en 2007 dont 1 000 dans les établissements d'enseignement supérieur (450 postes d'enseignants-chercheurs supplémentaires). Ces emplois nouveaux permettront de soutenir les activités de recherche, favoriseront la professionnalisation des fonctions et permettront aux établissements d'améliorer l'encadrement pédagogique des étudiants.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111241

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12332

Réponse publiée le : 20 février 2007, page 1862